

Yvonand, le 7 avril 2026



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU N° 40

Élection à la Syndicature du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Le bureau du conseil communal dans sa séance du 7 avril 2026 ;

Vu que le délai pour le dépôt des listes pour le 1^{er} tour de l'élection à la Syndicature était fixé au mardi 7 avril 2026 à 12h ;

Vu qu'une seule liste, comprenant le nom d'une candidate a été déposée dans les délais légaux ;

Vu que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP) ;

Vu que seul un siège est à repourvoir ;

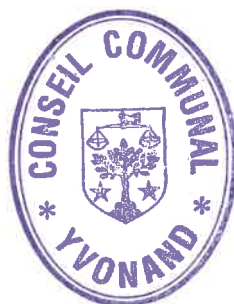
ANNONCE

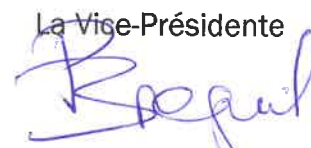
Madame Laura Marques élue tacitement Syndique.

Les électeurs peuvent déposer un recours sur cette décision jusqu'au 14 avril 2026.

La Présidente

Nicole Bachmann



La Vice-Présidente

Patricia Breguet